

BIHOREL

Bihorel, ville attractive et résidentielle, est située sur le plateau Nord de Rouen en Seine Maritime (Région Normandie). La ville compte 8 600 habitants et comprend trois quartiers distincts, 130 agents municipaux, plusieurs services municipaux en régie, 35 bâtiments et équipements sportifs et culturels, 11 millions d'euros de budget en fonctionnement et 3 millions d'euros en investissement.

RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES (H/F)

Date de publication : 08/12/2023

Date limite de candidature : 12/01/2024

Date prévue du recrutement : dès que possible

Type de recrutement : Fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste : 1

Grades ou cadres d'emploi : Attaché

MISSIONS

Niveau de diplôme requis : Master 2 professionnel en droit public

Descriptif de la mission : Placé(e) sous l'autorité directe du Directeur Général des Services, le ou la responsable des affaires juridiques conseille les élus et services et apporte en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit, rédige des actes et contrats, gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. Il encadre le service de la commande publique.

A ce titre, il (elle) assure les missions suivantes :

- Sécuriser juridiquement l'action et les projets portés par la collectivité
- Alerter sur les risques juridiques encourus par la collectivité
- Anticiper et analyser l'impact des évolutions juridiques pour la collectivité
- Participer au fonctionnement du Conseil Municipal en lien avec le service des Assemblées et le DGS et organiser le processus de contrôle préalable des actes (délibérations, décisions, arrêtés)
- Gérer en autonomie les procédures de pré-contentieux et de contentieux notamment en matière d'urbanisme par la proposition de stratégies et la rédaction des mémoires, en collaboration avec des avocats le cas échéant.
- Représenter, le cas échéant, la collectivité en justice
- Suivre tous les contrats d'assurance
- Manager et accompagner l'agent en charge de la commande publique
- Référent RGPD

Profil recherché :

Savoir-faire et compétences requises

- Solide formation en Droit public (droit administratif, droit de l'urbanisme, droit de la commande publique)
- Connaissances en droit privé (droit des assurances, droit civil, convention d'occupation...)
- Bonnes connaissances du fonctionnement des Collectivités Territoriales
- Bonnes connaissances du fonctionnement et enjeux du contrôle de légalité
- Bonnes connaissances du cadre juridique d'élaboration des actes des Collectivités
- Bonnes connaissances des règles et des procédures contentieuses, notamment devant le tribunal administratif
- Techniques de rédaction contentieuse et précontentieuse
- Grandes qualités rédactionnelles/orthographe irréprochable
- Expérience en Collectivité souhaitée (2 à 3 ans)

Savoir être

- Capacité à rendre compte
- Rigueur de travail
- Savoir communiquer avec les autres services
- Etre réactif, autonome, disponible et loyal

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : Hôtel de Ville BIHOREL

Service d'affectation : Service juridique et commande publique

Temps de travail : Temps complet 39 heures (22 jours d'ARTT et 25 jours de congé)

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Directeur Général des Services

Fonctions d'encadrement : 1 agent

Partenaires :

- Échanges réguliers et travail en partenariat avec le DGS
- Relations avec l'ensemble des services et les Elus
- Relations avec d'autres collectivités (intercommunalité), partenaires publics (services de l'État, contrôle de légalité, tribunaux, etc.), institutions privées (cabinets conseils, avocats, notaires etc.)

AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Rémunération attractive

Régime indemnitaire

Prime de service et d'assiduité **sous conditions d'ancienneté**

CNAS

Amicale du personnel

Télétravail possible 4 jours/mois maximum

CANDIDATURES

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par courrier ou par mail à :

**M. le Maire
Mairie de BIHOREL
48 rue d'Etancourt
76420 BIHOREL
recrutement.rh@ville-bihorel.fr**

INFORMATION

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.